



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2020-90058

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1^{er} février 2021**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2020-90058**.

Cette demande, déposée par le représentant de l'entreprise propriétaire du 285, chemin de Wexford, lot 6 366 852, dans les zones RU-85 et F-86, vise à autoriser une opération cadastrale créant un lot dérogatoire. Le tableau 2 de l'article 5.1 du *Règlement de lotissement 602-18* prescrit que la largeur avant minimale d'un lot non desservi à l'extérieur du périmètre urbain est de 50 mètres. L'élément dérogatoire serait donc un lot avec une largeur avant de 28 mètres résultant de la subdivision du lot 6 366 852.

Considérant les mesures exceptionnelles prises au regard de la COVID-19, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande en téléphonant à l'Hôtel de Ville, avant le 1^{er} février 2021 à midi, au 418 844-3778, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Une plage-horaire sera attribuée à chaque personne lui permettant ainsi de s'exprimer par audioconférence lors de la séance ordinaire qui se tiendra en circuit fermé le lundi 1^{er} février 2021 à 19 h 30. Les personnes qui désirent soumettre des documents en appui à leur exposé, pourront les transmettre à l'adresse consultationsURB@shannon.ca.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 16^e JOUR DE JANVIER 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA